

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: 23

Artikel: Écoles de recrues des instituteurs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347663>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

temps qu'elles favorisent la circulation. De vastes et larges glacijs permettent d'entretenir le bétail nécessaire à l'alimentation de la place. Enfin l'Escaut, qui traverse la ville, et le canal de St-Quentin, qui réunit l'Escaut à la Somme, fournissent une grande abondance d'eau potable et entretiennent un courant d'air salubre et vivifiant tout en concourant, avec le réseau des chemins de fer du Nord et de nombreuses et belles chaussées pavées, à la communication facile avec le centre du pays et le réseau des places fortes dont Cambrai est comme le centre. Aussi cette ville n'a point failli à sa tâche héroïque et ce serait une étude intéressante à faire que celle des nombreux sièges qu'elle a eu à soutenir pendant et depuis la domination espagnole dans les Flandres. — Encore à l'époque où nous sommes, et malgré le développement des armes à feu à longue portée, Cambrai, grâce au voisinage des places fortes qui l'entourent, est une ville fortifiée qui a sa grande importance ; en l'appuyant de quelques ouvrages avancés dans la direction de Landrecies et Le Quesnoy, elle pourrait opposer une résistance longue et efficace à un corps assiégeant quatre ou cinq fois supérieur à sa garnison.

Actuellement Cambrai a pour commandant de place un chef d'escadrons du génie, et sa garnison se compose d'un régiment de cavalerie de ligne, le 16^e dragons, et d'un régiment d'infanterie de ligne, 1^{er} de ligne ; ce dernier régiment est logé à la citadelle.

Le 16^e dragons, colonel Féline¹, est un ancien régiment de lanciers transformé en dragons, comme tous ses congénères, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire au chapitre I^{er} de ce travail. Il portait alors le n^o 4 et j'y avais autrefois de nombreuses relations de camaraderie qui, bien que très éclaircies par la guerre, subsistaient encore assez pour me permettre de faire à Cambrai un séjour aussi intéressant qu'agréable. C'est là que j'ai suivi le dressage des jeunes chevaux de remonte par les cadres et le commencement de l'instruction donnée aux recrues qui entraient au corps précisément au moment de mon séjour à Cambrai. C'est là que j'ai étudié l'armement, l'équipement, une partie des règlements, les admirables pièces anatomiques du docteur Auzoux, les expériences faites au sujet de la suppression de l'étrille, etc., etc., et si j'ai pu vous présenter quelques observations intéressantes c'est, je ne puis assez le dire, grâce à l'insépuisable complaisance des officiers avec lesquels je me suis alors trouvé en contact.

(A suivre.)

ÉCOLES DE RECRUES DES INSTITUTEURS.

Le *National suisse* publie la correspondance suivante :

« Aujourd'hui que la seconde Ecole de recrues des instituteurs est terminée, il ne sera peut-être pas sans intérêt pour un certain nombre de vos lecteurs d'en connaître les détails les plus intéressants.

» L'organisation générale n'a en somme rien laissé à désirer, car outre l'expérience acquise pendant la première école à Bâle, dirigée par M. le lieutenant-col Rudolf, on ne pouvait choisir mieux le commandant des deux écoles militaires pédagogiques, celles-ci ayant à mettre en pratique le nouveau règlement pour la gymnastique

¹ Depuis lors promu général de brigade et commandant actuellement la 2^e brigade de dragons.

militaire, matière en laquelle M. Rudolf est des plus autorisés. Dans la règle, la matinée a été remplie par les théories et les exercices gymnastiques, tandis que la soirée était consacrée presque exclusivement aux différents exercices militaires et aux manœuvres.

» Les théories, auxquelles on a employé bien des heures, ont porté sur plusieurs points intéressants ; ainsi outre les théories habituelles sur la connaissance du fusil, le service intérieur, les devoirs militaires, etc., des cours ont été donnés sur les cartes topographiques de l'état major, leur emploi et leur confection, sur le service de sûreté en général, sur le service de tirailleurs, sur le tir et les armes à feu, sur l'hygiène militaire, sur le droit militaire, et enfin sur la nouvelle organisation militaire.

» Pour les cours concernant les cartes, chaque recrue a été tenue de fournir trois travaux consistant : a) en une description exacte et détaillée d'un carré de la carte avec indication des pentes et des dimensions en général ; — b) en un agrandissement d'une certaine étendue de terrain prise sur la carte et en se servant des couleurs et des signes conventionnels ; — c) en un profil de l'espace compris entre deux points, établi d'après les courbes de niveau. Il est vrai que chaque soldat n'a pu faire ces trois travaux, le temps manquant trop pour cela, mais l'instructeur chargé de ce cours a pu se convaincre qu'il avait été compris, car il a obtenu de très beaux résultats.

» Le personnel d'instruction pour la gymnastique se composait de quatre professeurs et d'un inspecteur qui ont fonctionné d'un bout à l'autre de l'École ; ils ont cherché à faire bien connaître le nouveau règlement pour la gymnastique militaire en se servant de ce manuel soit pour les exercices, soit pour les commandements. Les résultats pour la gymnastique ont été très satisfaisants, grâce surtout au talent des professeurs qui savaient parfaitement se servir de l'enseignement mutuel et gradué pour leurs exercices. Il est à regretter, à propos du Règlement, que la traduction laisse à désirer dans une mesure assez considérable : les commandements français sont beaucoup moins précis qu'en allemand, plusieurs sont même inexacts et jettent de la perturbation dans les exercices. D'ailleurs, le mal n'est pas sans remède, et nous pouvons espérer une nouvelle édition revue, et qui sera parfaitement comprise de chacun.

» En ce qui concerne le service militaire proprement dit, la troupe a acquis des connaissances satisfaisantes également, et à bien des égards n'a rien laissé à désirer. Ici aussi, l'enseignement mutuel a eu une grande part et n'a pas peu contribué à former de bonnes recrues pour officiers. Le tir a bien réussi, un grand nombre de recrues ayant déjà l'habitude de cet exercice ; et ici, comme pour la gymnastique, ce sont les compagnies de langue française qui l'ont emporté.

» Les rapports entre la troupe, les sous-officiers, les officiers et les instructeurs ont été, à très peu de choses près, très convenables ; si, au commencement, les soldats ont eu un peu de peine à se faire à l'obéissance et à la routine du métier, ils ont eu en revanche peu à se plaindre soit des observations, soit des procédés de leurs supérieurs.

» L'alimentation n'a pas répondu à ce que plusieurs attendaient, et à ce propos nous ne savons qui trop blâmer, des chefs d'ordinaire ou des officiers de jour, ou encore de quelque autre ; mais il est arrivé à plusieurs reprises que la troupe a eu de mauvais café, et le soir de mauvaise soupe ne ressemblant en rien à ces vraies bouillies succulentes et nourrissantes qu'on s'attendait à voir à profusion. Le résultat le plus certain de ce régime a été plus de dépense pour le soldat et un déficit pour l'ordinaire de certaine compagnie.

» Le temps en a voulu aux recrues régents, car à peine ont-ils réussi à avoir quelques jours de beau ; et comme ils devaient cependant parcourir tout le programme de l'école, ils se sont vus dans l'obligation de manœuvrer par tous les temps ; ce divertissement peut avoir des charmes, mais non lorsqu'il se répète, et

surtout quand la scène se passe dans de véritables marais, où il faut profiter du terrain comme sur un vert gazon en s'étendant à plat-ventre.

» L'après-midi d'un des rares beaux dimanches a été remplie par une course au Rütli ; le bateau était offert par la ville de Lucerne, et presque tout le bataillon y a pris part, surtout les recrues romandes. Arrivés sur le vénéré petit plateau, les soldats se disposèrent en cercle et applaudirent deux discours patriotiques en allemand, qui alternèrent avec deux chants aussi en langue allemande. C'était très beau, sans doute, mais il aurait été convenable, nous semble-t-il, de laisser une petite part à la Suisse française et non pas de lui enlever même le commencement d'un hymne à la Patrie.

» La grande course se fit par Küssnacht, Arth, Goldau, Brunnen et retour par bateau, payé par l'ordinaire. Le temps, quoique défavorable, n'empêcha point cependant les manœuvres, ni les haltes pour faire la soupe dans la marmite prussienne.

» Une revue a terminé l'école : M. le colonel divisionnaire Merian, qui était déjà venu visiter nos recrues quelque temps auparavant, fit une inspection minutieuse de toute la troupe, en faisant un examen, qui n'a pas mal réussi.

» Nous aimerions pouvoir parler du discours de licenciement, qui aurait contenu sans doute l'opinion du commandant de l'école sur les résultats obtenus, mais M. Rudolf a cru devoir s'abstenir, nous ignorons pour quelle raison, et ce sont les chefs de compagnies seuls qui congédièrent la troupe.

» Entre collègues, les rapports ne cessèrent d'être agréables, et il est certainement résulté quelque bien du rapprochement de confédérés de tous les cantons ; les instituteurs-soldats ont appris à se connaître, et si les questions pédagogiques ont été mises de côté en général, il ne s'en est pas moins établi de bonnes relations qui ne peuvent que contribuer au bien commun.

» Le sentiment général en se quittant a été un grand contentement de rentrer au foyer ; mais l'opinion s'est quelque peu modifiée à l'égard du service militaire : si tous ne l'ont pas en grande faveur, d'autres sont contents de faire partie de la généralité des citoyens. Actuellement, l'instituteur n'a plus une infirmité à déclarer en se présentant au Conseil de réforme, il est soumis à la même loi que le grand nombre et n'a pas trop à redouter de faire partie de ce grand nombre. Il est vrai que l'école de recrues est une rude épreuve ; mais, sachant cela, l'instituteur s'y préparera et se familiarisera avec un système, qui est peut-être sévère à leur endroit, mais qui peut être appelé à rendre de réels services.

» Ce qui formait à Lucerne une opinion générale, c'était que la loi n'aurait pas dû avoir d'effet rétroactif jusqu'à l'âge de 25 ans, mais la jeune classe, quoique fatiguée de ce long service, ne regrette plus trop cette innovation dans nos mœurs.

» Que fera-t-on de nos instituteurs ? C'est là une question qui n'est pas encore résolue ; mais nous pensons qu'on peut les assimiler à la troupe régulière, avec les réserves suivantes :

» Après son école de recrues, l'instituteur-soldat doit être dispensé de toute autre école pendant le temps des classes.

» L'enseignement de la gymnastique militaire, dans les conditions prévues par la nouvelle loi, doit lui tenir lieu de service actif.

» Enfin, il doit être mis sur le même pied que les autres citoyens à l'égard des grades et des différents avantages qu'il pourrait en retirer. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des cantons, la circulaire suivante, en date du 13 novembre :

Il a été jusqu'ici presque partout d'usage que les subdivisions des corps de pompiers chargées du service de police en cas d'incendie dans les communes, se ser-